

## RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2008

### **Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité**

Soucieux de moderniser certaines procédures administratives et de limiter la production de papier, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à la plate-forme de dématérialisation FAST qui lui permettra de transmettre en Préfecture, via Internet, les actes soumis au contrôle de légalité. Suite à un accord passé avec le Conseil Général l'utilisation de cette plate forme sera gratuite pendant trois ans pour les communes du département. Pour concrétiser cette décision une convention sera passée avec l'Etat et un contrat sera conclu avec l'organisme bancaire qui fournira la signature électronique.

### **Sécurité routière**

Madame HOUIS est désignée élu correspondant sécurité routière pour Beaucouzé.

### **Comité pilotage composteurs**

Le comité de pilotage comptera parmi ses membres l'adjoint délégué à l'urbanisme, celui délégué à la voirie, le président inter-quartiers et deux administrés.

### **Convention Mosaïque**

Une convention portant sur les modalités d'utilisation des locaux communaux pour les spectacles qu'elle organise est signée avec l'association mosaïque.

### **Indemnité surveillance versée aux enseignants**

Quand les enseignants participent aux services périscolaires, ils perçoivent de la commune une indemnité dont le montant maximum est fixé par l'Etat. Le montant versé désormais comportera deux barèmes: le montant maximum qui peut être accordé aux instituteurs et le montant maximum qui peut être accordé aux professeurs des écoles.

### **Subvention sortie à l'étranger**

Une subvention de 129 € est accordée au lycée Bergson pour un échange avec le lycée espagnol d'Orense.

### **Contrat enfance jeunesse**

Le financement des actions engagées par la commune pour les enfants de 0 à 16 ans donne lieu à la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse dont la validité s'étendra sur les années 2008 à 2011.

### **Convention RAM**

Ce service intercommunal créé avec les communes de Bouchemaine et de Saint Lambert la Potherie s'étendra à compter de septembre à la commune de Sainte Gemmes sur Loire.

Par ailleurs, Bouchemaine portera ce projet pour l'ensemble des communes adhérentes dans le cadre du conventionnement avec la CAF. Un nouveau document entérinant cet accord est signé par les 4 communes.

### **Travaux d'éclairage public**

Suite à des actes de vandalisme des travaux de rénovation de l'éclairage public ont dû être engagés. Le coût de ces travaux s'élève à 9 251.95 € HT.

### **Travaux Grange Dîmière et presbytère**

Les travaux d'aménagement de ces deux bâtiments touchent à leur fin. Deux avenants mineurs aux marchés sont approuvés par le conseil municipal.

### **Zac du Buisson- concertation**

Pour répondre aux obligations légales définies par le Code de l'Urbanisme, le conseil municipal doit se prononcer sur les objectifs et les modalités de concertation fixées par Angers Loire Métropole sur le projet de la future Zac du Buisson. Le conseil municipal émet un avis favorable aux modalités prévues par ALM, à savoir : mise à disposition d'un dossier, réunions avec les riverains et les associations consulaires.

### **Pétition contre le fichier EDVIGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour la signature de la pétition demandant l'abandon du fichier EDVIGE .